



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 17 octobre 2011

Présentation de l'opération de marquage de requins

lundi 17 octobre 2011 à 15h
Sous-préfecture de Saint-Paul

Dans le cadre de la stratégie concertée de réduction du risque requins, le préfet de La Réunion, a pris le 17 octobre un arrêté organisant une opération de marquage de requins au large de Saint-Gilles pour une durée initiale de quatre mois. Cette opération est conduite et financée par l'Etat et a fait l'objet d'un avis favorable du conseil scientifique de la Réserve naturelle marine de La Réunion.

Cette opération de marquage constitue la phase préparatoire du programme d'études scientifiques sur les requins côtiers de La Réunion qui sera menée sous l'égide de l'Etat et de la Région. L'opération de marquage permet ainsi de commencer sans délai l'acquisition de connaissances scientifiques sur la population de requins bouledogues et tigres potentiellement sédentarisés près des côtes, dans l'attente de la finalisation du programme d'études et de l'acquisition des matériels nécessaires.

Les requins seront relâchés après leur marquage et l'enregistrement de leurs caractéristiques physiques principales. Dans le cas de captures successives d'un même individu à proximité des côtes, les pouvoirs publics pourront décider de procéder à son prélèvement.

Encadrement de l'opération

Cette opération vise les requins bouledogues et tigres, espèces non protégées, qui sont responsables de la quasi-totalité des attaques recensées à La Réunion.

L'opération de marquage sera strictement encadrée pour ne pas engendrer de conséquences négatives sur l'écosystème marin et afin de respecter un protocole scientifique rigoureux.

Les actions de pêche nécessaires au marquage seront ainsi sélectives et réalisées selon un protocole précis, de manière à éviter que d'autres espèces soient atteintes.

Opérateurs désignés

La coordination scientifique de l'opération de marquage est confiée à l'association « Squal'Idées », en partenariat avec les organismes scientifiques ou techniques suivants : IRD, ECOMAR, CRPM, ARDA/CAPRUN. Les scientifiques qui élaborent le programme d'études scientifiques seront ainsi directement impliqués dans cette opération de marquage préparatoire.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

La partie pêche de l'opération sera assurée par un équipage de pêche professionnelle désigné par l'arrêté préfectoral autorisant cette opération, et qui a été sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Durée et fréquence de l'opération

L'opération est conduite pour une durée prévisionnelle de 4 mois, susceptible d'être prolongée, à une fréquence de deux jours par semaine, avec un intervalle suffisant entre deux opérations successives.

Un bilan sera fait régulièrement sur les résultats des marquages.

Zone des opérations de marquage

L'opération se déroulera au large de la commune de Saint-Paul, depuis la pointe de la rivière des Galets jusqu'à la pointe des Trois bassins. Les zones de pêches seront précisément définies par l'équipe de scientifiques.

Conditions de sécurité et restrictions des activités nautiques

Afin d'organiser les opérations dans de bonnes conditions et de préserver la sécurité des usagers de la mer lors de chaque opération de marquage, les mesures suivantes seront prises :

- En coordination avec la commune de Saint Paul, les activités de baignade et de loisirs nautiques sont interdites aux abords de la zone de pêche pendant la journée au cours de laquelle aura lieu l'opération ;
- Le mouillage, le stationnement et la circulation de tout navire immatriculé ainsi que les activités de pêche et de plongée sous-marine sont interdits dans un rayon de 0,5 mille autour des navires procédant aux opérations de pêche et de marquage ;
- La circulation des engins immatriculés reste autorisée pour entrer et sortir du port de Saint-Gilles.

Information des usagers de la mer

Les dates retenues pour les opérations de marquage seront communiquées à la commune de Saint Paul avec un préavis minima d'une semaine.

Un avis aux navigateurs sera émis par le CROSS de La Réunion et diffusé selon les procédures habituelles.

Afin de présenter l'opération de marquage de requins et les perspectives concernant l'étude scientifique sur l'habitat et l'écologie des requins côtiers de la Réunion, la presse est invitée à une rencontre avec l'équipe qui procédera à cette opération, le lundi 17 octobre 2011 à 15h, à la sous-préfecture de Saint-Paul.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr